

## CHARTRE DU BÉNÉVOLE

Tout bénévole accueilli et intégré à l'Association Championnet se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations qui doivent s'instituer entre les Responsables des établissements, les salariés permanents et les bénévoles.

L'Association Championnet a la volonté d'accueillir comme bénévole toutes celles et ceux que des sentiments de solidarité et de générosité poussent à l'action.

Le bénévole est une personne qui s'engage de son plein gré, de manière désintéressée, dans une action organisée au service de l'Association.

Le bénévole mène une action non salariée en dehors de son temps professionnel et familial.

L'intervention des bénévoles s'inscrit hors de tout lien de subordination juridique, dans un projet organisé, au sein d'une équipe, dans le cadre des missions de l'Association.

### **Les missions de l'Association :**

L'Association Championnet propose à tous ceux qu'elle accueille un ensemble d'activités (actions éducatives, apprentissage scolaire et professionnel, soins, culture, loisirs, vacances, etc.) qui s'inscrivent dans le droit fil de l'humanisme qui a fondé les origines de Championnet.

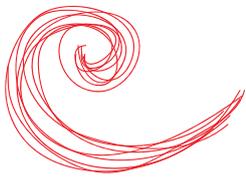
Par conséquent, tous les services de l'Association ont pour objectifs communs de :

- Permettre à chacun de développer son potentiel intellectuel, corporel, manuel,
- Favoriser l'ouverture à l'autre, quelle que soit sa personnalité ou sa différence,
- Apprendre à se respecter et à respecter l'autre, notamment au travers d'activités et/ou de prises en charge ayant pour support la vie collective,
- Développer l'apprentissage de la vie en groupe,
- Encourager l'autonomie,
- Susciter l'exercice de la responsabilité,
- Promouvoir l'insertion scolaire, professionnelle et sociale de chacun.

### **Les valeurs de l'Association :**

L'ambition de l'Association Championnet est de continuer à faire vivre les valeurs qui ont inspiré ses fondateurs, notamment :

- ❖ **Le respect des autres et de soi-même** : être ouvert aux autres. Accueillir et prendre en compte chacun avec son histoire propre et sa personnalité, sans *a priori* ni préjugé.
- ❖ **La solidarité** : développer l'apprentissage de la vie en groupe. Apprendre à donner et à recevoir. Se mettre au service des autres.
- ❖ **La convivialité** : partager des liens et des actions ensemble



**CHAMPIONNET**  
ASSOCIATION

**L'Association Championnet s'engage à :**

- Accueillir et considérer le bénévole comme un acteur de la vie de l'Association et de l'établissement,
- Lui communiquer les informations sur l'Association et l'établissement dans lequel le bénévole désire s'engager,
- Lui confier une activité bénévole en regard des besoins, de ses aspirations et de ses compétences,
- Faire le point avec lui sur son engagement et son activité,
- Assurer sa formation et son accompagnement par un référent,
- Lui garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités auxquelles il participe.

**Chaque bénévole s'engage à :**

- Adhérer aux missions et aux valeurs de l'Association ainsi qu'à son Projet Associatif,
- Effectuer une période de découverte définie avec l'établissement,
- Participer dans les limites d'une intervention bénévole avec régularité et ponctualité à l'activité ou l'accompagnement défini,
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle et de dialogue avec les autres bénévoles et les salariés,
- S'investir dans des conditions définies par une « lettre de mission », pour une période déterminée, éventuellement renouvelable, signée par les deux parties,
- Respecter la discrétion et la confidentialité des informations recueillies dans le cadre de son activité auprès de l'équipe de bénévoles, des salariés et des personnes accueillies,
- Suivre les actions de formation proposées,
- Rendre compte de son activité dans un sens qui permette d'évaluer son action.